

Renens, le 17 décembre 2024

Opposition à la fermeture annoncée de 170 bureaux de poste en Suisse

En octobre dernier, la Poste annonçait la fermeture de 170 bureaux de poste en Suisse. Face à cette décision, le gouvernement et le Parlement vaudois, ainsi que les communes concernées, ont récemment demandé le gel de cette restructuration. La Municipalité de Renens soutient cette requête.

La Poste veut cesser d'exploiter directement 170 filiales dans tout le pays d'ici 2028. A cette date, 2'000 sites resteront desservis, comme aujourd'hui, mais seules 600 filiales resteront directement exploitées par le géant jaune. Les 1'400 restantes seront des filiales en partenariat. La Poste explique cette réorganisation par une forte diminution des opérations au guichet.

Un impact significatif sur le canton de Vaud

En Suisse romande, 65 bureaux de poste sont concernés, dont 19 dans le canton de Vaud. Ce dernier aurait ainsi perdu la moitié de ses offices en l'espace de dix ans. Cette situation représente une perte considérable pour la qualité de vie quotidienne des retraité·e·s, des familles et de nombreuses PME. Les conséquences s'annoncent aussi particulièrement lourdes dans les zones rurales, où les services de proximité disparaissent, obligeant la population à se déplacer vers les villes et encombrer des voies de transports déjà saturées.

La situation à Renens

La Municipalité de Renens a longuement négocié avec les services de la Poste pour le maintien d'un deuxième bureau dans la commune qui compte 21'000 habitant·e·s. Ce deuxième office, sis dans un quartier moins desservi et moins central, répondait précisément aux besoins de sa population notamment plus âgée, moins mobile et moins à l'aise avec les outils numériques.

Malheureusement, la Municipalité a dû faire face à des statistiques biaisées, fondées sur des horaires modifiés qui ne correspondaient plus aux habitudes des résident·e·s du quartier. Ces restrictions d'horaires ont directement impacté la fréquentation et face à cette baisse, la Poste a adopté une position inflexible.

Aujourd'hui une agence postale remplace le second bureau de poste et bien qu'elle soit gérée par une personne bienveillante, elle ne peut nullement offrir tous les services attendus d'un office postal traditionnel, y compris un soutien en cas de démarche administrative en ligne.

La Municipalité déplore donc la décision de fermer ces nombreux offices postaux, tant sur le fond que dans sa forme, qui repose sur des analyses peu respectueuses des besoins de la population.

Renseignements :

Jean-François Clément, Syndic, 079 645 79 77